



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Direction des Affaires culturelles
Service de la Lecture publique

Publié le
24 OCT. 2024

DECISION

(Prise en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Objet : Actualisation de l'annexe au règlement intérieur des médiathèques indiquant le prix d'achat des instruments de musique

Le Maire de Champigny-sur-Marne ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22 et L.2122-23 ;**Vu** la délibération du conseil municipal du 18 novembre 2020 portant délégation à Monsieur le Maire d'une partie des attributions prévues de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;**Vu** la délibération n°2023-084 du conseil municipal du 31 mai 2023 relative aux modifications apportées au règlement intérieur du réseau des médiathèques et notamment l'article 6 qui autorise M. le Maire à procéder à l'actualisation de l'annexe au règlement intérieur des médiathèques indiquant le prix d'achat des instruments de musique au regard des acquisitions à venir ;**Considérant** ce qui suit :

De nouvelles acquisitions d'instruments de musique ont été faites cette année afin d'étoffer l'offre et la collection. Il est nécessaire de mettre à jour la liste ainsi que les prix d'achat de ces instruments.

DECIDE**ARTICLE 1 : DE PROCEDER** à l'actualisation de l'annexe au règlement intérieur des médiathèques indiquant le prix d'achat des instruments de musique.**ARTICLE 2 : DIT** que la directrice générale des services de la mairie est chargée de l'exécution de la présente décision et notamment de faire procéder à sa publication.**ARTICLE 3 : DE PRECISER** que l'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait à Champigny-sur-Marne le

24 NOV. 2024



Monsieur Patrice Latronche

Adjoint au Maire

En charge des Affaires culturelles

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR DES MEDIATHEQUES

Prix d'achat des instruments de musique au 17/09/2024

Accordéon	198,00 €
Agogo métal gris semi-plat (modèle étude et enfant)	13,00 €
Balafon	79,00 €
Bendir en acacia - peau naturelle	30,00 €
Cajon pour enfant DF	55,00 €
Cajon snare réglable - modèle standard	115,00 €
Chalumeau	33,00 €
Clavier Yamaha	222,00 €
Didgeridoo teck naturel	49,00 €
Djembé (modèle enfant)	44,00 €
Grelots sur manche	7,79 €
Guimbarde H'mong standard – Vietnam	19,00 €
Harmonica 20 notes en DO	5,84 €
Kazoo en laiton	3,25 €
Kess kess graine naturelle (Télévi)	15,00 €
Mélodica 32 notes (avec housse)	23,38 €
Mélodica 37 notes (avec housse)	35,00 €
Métallophone chromatique "PIANOT" spécial enfant (avec mailloches)	36,00 €
Nsiba	60,00 €
Pack bass électrique (housse et ampli)	311,00 €
Pack guitare électrique (housse et ampli)	259,00 €
Sanza calabasse	110,00 €
Sifflet de nez	6,00 €
Smartza	28,00 €
Tbila moyen – Maroc	29,00 €
Tongue Drum acier (baguettes et housse)	215,00 €
Trombone en résine	147,00 €
Trompette en résine	133,00 €
Tube résonnant uiro à 2 tons	9,74 €
Ukulele Modèle Concert DF	72,00 €